

Quelques dates à retenir

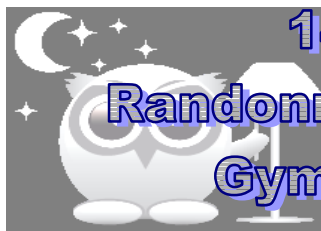
- 03 Avril : balade gourmande par le sou des écoles
- 10 Avril : élections présidentielles
- 24 Avril : élections présidentielles
- 08 Mai : cérémonie monument aux morts
- 08 Mai : vente de fleurs par le CCAS
- 14 Mai : randonnée nocturne par la gym détente
- 12 juin : élections législatives
- 17 Juin : concert par Les Copains d'Alors
- 18 juin : kermesse et loto par le sou des écoles
- 19 juin : élections législatives



Balade Gourmande
Sou des Ecoles
3 Avril



CCAS
8 MAI
Vente de fleurs



14 MAI
Randonnée nocturne
Gym Détente

Vendredi 17 JUIN 2022
à 20H30

CONCERT
MORAS

Salle
Polyvalente



CHANT CHORAL

Les Copains d'Alors Choeur d'Hommes
de Moras

Chef de Choeur : Frédérique
Lassonnerie

Les Polysongs
de Villefontaine

Chef de Choeur : Elisabeth
Brechet



Entrée gratuite

Libre participation



FEUILLE DE CHOU
MORAS

Le mot du Maire

Grâce à l'allègement des mesures sanitaires, nos associations ont pu reprendre leurs activités pour la plus grande joie des Morassiens. Le printemps arrive et nous redonne du baume au cœur. Nous avons 2 élections importantes qui se profilent en avril et en juin. Nous allons pouvoir oublier (un temps) le Covid et ses désagréments.

Malheureusement, tout le monde ne peut pas se projeter dans l'avenir comme nous.

En effet, à l'heure où j'écris ces mots, la guerre en Ukraine fait rage depuis le 24 février dernier. Ce sont 3 millions de personnes qui doivent fuir leur pays avec enfants et maigres bagages. Leur parcours pour trouver un toit dans des pays européens est semé d'embûches... ils ne savent pas quand ils pourront rentrer chez eux ni dans quelles conditions... Les images des dégâts causés par cette guerre sont insoutenables et à peine croyables en 2022. Beaucoup d'entre nous souhaitons apporter notre soutien.

A l'appel de la Communauté de Communes, nous avons organisé une collecte de vêtements, de médicaments et de denrées non périssables. L'élan de générosité a été impressionnant. Merci à tous les Morassiens qui se sont mobilisés. A présent, les réfugiés ont besoin d'un foyer pour quelques temps. Les enfants ont besoin d'être scolarisés afin de retrouver un certain équilibre mais souvent loin de leur papa, resté au front... Si vous souhaitez héberger une famille, merci de vous faire connaître sur le site :

<https://parrainage.refugies.info/>

Merci pour votre aide précieuse.

Sylvie Bogas

Contacts Mairie :

Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92

Ouverture public : Lundi 9h30-12h30

Mercredi 13h30-19h

CONSEIL MUNICIPAL du 28 décembre 2021

Délibération : demande de subvention pour la restructuration de l'école.

Madame BOGAS informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de l'école, il y a lieu de déposer les dossiers de demandes subvention auprès de la Préfecture de l'Isère et du Département de l'Isère. Le montant H.T. des travaux s'élève à 587 500 € H.T.

Plan de financement :

| Financement | Montant HT de la subvention | Taux |
|-----------------|-----------------------------|------|
| Région | 76 644 € | 13% |
| DETR | 117 500 € | 20% |
| Département | 276 856 € | 47% |
| Autofinancement | 116 500 € | |
| TOTAL | 587 500 € | |

Le Conseil municipal de MORAS entendu l'exposé et après en avoir délibéré, autorise le Maire par intérim à demander la subvention et à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité par 11 voix pour.

CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2022

Installation des conseillers municipaux

Suite aux élections municipales partielles complémentaires du 16 janvier 2022, Madame Hélène DISINT et Monsieur Francis TOUSSENEL ont été élus conseillers municipaux.

Installation du maire et des adjoints

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Madame BOGAS Sylvie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints.

Madame DANGER Christine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

Monsieur CLUCHIER Alexandre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

Madame Christine Danger 1ère adjointe est déléguée aux affaires générales/finances/communication/information/école/fêtes et cérémonie.

Monsieur Alexandre CLUCHIER : 2^{ème} adjoint est délégué à la voirie/réseaux/équipements publics/sécurité/urbanisme/aménagement/bâtiments/environnement/espaces verts et cimetière.

Délibération : indemnités du maire et de ses adjoints.

| Nom du bénéficiaire | Indemnité brute mensuelle |
|---|---------------------------|
| BOGAS Sylvie | 1073,43 € |
| 1 ^{ère} adjointe : DANGER Christine | 661,20 € |
| 2 ^{ème} adjoint : CLUCHIER Alexandre | 661,20 € |

Allergies

L'ambrosie est très répandue sur notre commune. Toutefois, d'autres pollens affectent la santé de nombreux habitants. Aussi nous vous conseillons de visiter le <https://meteopollen.com/> où vous pourrez télécharger une application pour smartphone.

MAISON MEDICALE DE GARDE DE CREMIEU

- Gardes assurées par les médecins généralistes du secteur
- Afin de limiter l'afflux aux urgences
- Afin de proposer une permanence de soins de proximité aux habitants

Adresse : 12 place Etienne Claude Grammont 38460 Crémieu

Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi de 20h00 à 23h00
- Samedi de 14h00 à 23h00
- Dimanche de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 23h00.

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS REGULES PAR LE 15.